RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE
MERNEL

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501752-20251223-085_2025-DE

Date de convocation 16/12/2025
Nombre de conseillers :
- En exercice : 14
- Présents : 11
- Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : : M INIZAN Jean-Yves, Mme RIGAUD Florence, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, Mme GUILLOTEL Valérie, MM MAHAUD Didier, RIAUD Jean-Paul, M LUBOWIECKI Olivier, et ALLAIN Thomas et Mme GABILLARD Noëlla

Excusés : PAVOINE Jérôme et Mme LITWINSKI Maëlle.

Absente : BRIZOUX Jacqueline.

Secrétaire de Séance : Mme GUILLOTEL Valérie.

Délibération 2025/085

Objet – **LEVÉE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°5 MODIFICATION DU P.L.U.**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal le 15 novembre 2021 par laquelle il décidait de lever l'emplacement réservé n°5. Néanmoins, il précise que cette décision doit être actée par une modification du PLU. A cet effet, il présente la proposition de l'Atelier d'Ys d'un montant de 500 € HT pour réaliser cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

CONFIRME sa décision du 15 novembre 2021 concernant la levée de l'emplacement réservé n°5.

DÉCIDE de procéder à la modification du P.L.U. nécessaire pour rendre définitive cette décision.

CONFIE la réalisation de cette mission à l'Atelier d'Ys pour un montant de 500 € H.T.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Copie certifiée conforme au
registre des délibérations,

Le Maire,
Jean-Yves INIZAN.

MAIRIE DE MERNEL R.F. (Ille-et-Vilaine)